COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 6 mai 2019

Le 29 avril 2019, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 6 mai 2019 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-neuf, le 6 mai à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents:

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Olivier JALLU, Dominique PATEIRON, Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absent: Hubert FOURNET

Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR:

Délibérations:

19/2019: Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

20/2019 : Instauration du droit de préemption

21/2019 : Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement.

Informations diverses

Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 8 avril 2019. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le maire demande l'inscription de deux nouvelles délibérations

22/2019: Acceptation d'un don

23/2019 : Renouvellement de convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne.

DÉLIBÉRATIONS

19/2019: Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le texte du PLU est déjà pour la très grande partie, celui que nous avons approuvé. Il y a eu depuis quelques modifications, dont celles, suite à l'enquête publique et aux remarques des personnes associées. Toutes les remarques justifiées ont été prises en compte et intégrées par Carole Opozda. Le texte lisible à partir d'un lien internet a été envoyé à tous les conseillers. Mais pour vous éviter de relire tout ce long texte et ses annexes, chacun était invité à consulter directement le tableau A6 « adaptations du PLU réalisées après enquête publique », p.207 du rapport de présentation, puis de consulter les modifications afférentes au rapport de présentation et aux règlements écrits et graphiques, ainsi que la pièce jointe (compte-rendu de Carole Opozda qui ne concerne que les modifications).

En mairie le texte et les annexes imprimés sur papier, étaient consultables.

Notre avis sera soumis au Conseil communautaire le 27 juin pour approbation.

Il est procédé au vote.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

20/2019: Instauration du droit de préemption

Rappel : Ce droit permet à la commune, à la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) d'acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu.

Il s'avère qu'un droit de préemption urbain peut être instauré par la CUGR sur les zones urbaines. Au même titre que les déclarations de travaux, ce droit de préemption peut faire l'objet d'une délibération durant le conseil communautaire du 27 juin prochain, juste après la délibération d'approbation du PLU.

Si nous souhaitons convenir de cette proposition, la CUGR ajoutera en annexe mention de ce droit de préemption s'appliquant aux zones urbaines de la commune.

Notre délibération à ce sujet pourrait donc être transmise en conseil communautaire du 27 juin prochain.

- -Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- -Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 211-1 à L 211-7 et L.300-1,
- -Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la CUGR,
- -Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
- -Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims, approuvé le 17 décembre 2016,

Considérant qu'il convient de délibérer, pour instituer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune, définies dans le PLU et afin de permettre la poursuite et le développement des opérations d'aménagement et de logement, le maire demande au conseil d'émettre un avis favorable à l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser de la commune.

Notre avis sera soumis au Conseil communautaire le 27 juin pour approbation et fera parti du PLU et transmis au contrôle de légalité.

Il est procédé au vote.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

21/2019 : Instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement.

Rappel : L'édification de ces clôtures est en effet soumise à déclaration préalable, dès lors que le projet est situé dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un monument historique, dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dans un site inscrit ou un site classé, dans un secteur délimité de plan local d'urbanisme (PLU) ou par délibération du conseil municipal ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en PLU sur tout ou partie de la commune

Rappel : Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée avant de démarrer les travaux.

Il s'avère qu'un droit d'instauration du permis de démolir, de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures et autorisation pour les travaux de ravalement peut être instauré par la CUGR sur les zones urbaines.

Si nous souhaitons convenir de cette proposition, la CUGR ajoutera, en annexe, mention de ces droits s'appliquant aux zones urbaines de la commune.

Notre délibération à ce sujet pourrait donc être transmise en conseil communautaire du 27 juin prochain.

- -Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- -Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-3 et L.421-4, R.421-17-1, R.421-12 et R.421-27,
- -Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims.
- -Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
- -Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims, approuvé le 17 décembre 2016, Le maire demande au conseil :
- -d'émettre un avis favorable à l'instauration du permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal,
- -d'émettre un avis favorable à l'instauration de la déclaration préalable pour l'édification des clôtures sur l'ensemble du territoire communal,
- -d'émettre un avis favorable à l'instauration d'une autorisation pour les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal, dans le but de la préservation du patrimoine bâti et pour garder une unité dans le village.

Ces avis seront soumis au Conseil communautaire le 27 juin 2019 pour approbation et faisant parti du PLU et transmis au contrôle de légalité

Il est procédé au vote.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

22/2019: Acceptation d'un don

Le maire lit le courrier de Daniel et Mireille Dupouy.

Ils indiquent qu'ils font don de 150 euros à la commune et demandent que cette somme soit exclusivement affectée à l'entretien et à la mise en sécurité de l'église Sainte-Agathe. Cette église fait partie du paysage, du visage de Villers-Allerand.

Le Conseil les remercie vivement pour leur délicate intention et souhaite que leur exemple soit contagieux.

Le maire demande aux Conseillers s'ils souhaitent que la commune accepte ce don.

Il est procédé au vote.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

23/2019 : Renouvellement de convention d'adhésion à la prestation en santé prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Marne.

Depuis plusieurs années nous confions au Centre de Gestion de la Marne le suivi en santé au travail de nos agents. Une nouvelle offre de service nous est proposée. Elle concerne

- des prestations hors examens médicaux
- des visites médicales particulières
- des visites médicales périodiques
- l'entretien infirmier

La convention qui nous liait avec le Centre de Gestion sera caduque le 1^{er} juillet 2019. Le CGM demande à ce que nous renouvelions la convention avant le 30 juin 2019.

Le maire demande au conseil d'être autorisé à signer cette nouvelle offre de service en santé prévention avec la nouvelle tarification de 600 €.

Il est procédé au vote.

POUR: 14 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

<u>INFORMATIONS DIVERSES</u>

• Aménagement chemin piétonnier à Montchenot

Le maire a signé le devis retenu, après étude et comparaison. Les travaux devraient commencer la semaine prochaine (13 mai)

• Elections européennes

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, il manque 2 personnes pour la tenue du bureau de vote de 14h à 16h.

• Passage poids lourds dans le village

Nous allons effectuer le comptage de passage des camions sur la CD 26.

Madame et Monsieur Guillaume ont pris attache, auprès d'un avocat et mettent en demeure la commune de trouver une solution pour le passage des camions.

• Fleurissement,

Le fleurissement est prévu le samedi 18 mai, à partir de 9h. La parole est donnée à M. Acker. Les fleurs et terreaux seront livrés et préparés la veille. Les massifs vont être préparés en amont par Lucien (Lucien sera présent le 18 mai). Bernard Weiler assurera la préparation logistique.

• Montchenot,

Les marquages au sol, prévus depuis septembre 2018 sur la RD 951 ont été réalisés par la société T1 à mi-avril.

L'éclairage public sera repris et réaménagé par le SIEM sur le carrefour CD26/RD951 pour une meilleure sécurité, courant Mai normalement.

Un devis demandé à la société SPIE, pour la pose d'un radar signalétique de vitesse sur la RD 951 pour effet « pédagogique » est toujours attendu.

• Le SIEM,

La parole est donnée à Jean-Marie Chappellet.

Nous attendons l'installation des nouveaux lampadaires et remplacement des lampes fluos promis par le SIEM courant mai 2019. Les problèmes d'éclairage de la rue Alphonse Hanin devraient être résolus dans les jours prochains, d'après le SIEM.

• Fête de la Nature,

C'est la matinée du Samedi 25 mai, à partir de 9h30 qui a été choisie. Le même jour une manifestation promenade littéraire est organisée par la Médiathèque.

Bernard Weiler interviendra la veille, le vendredi 24 mai, à l'école pour sensibiliser les enfants à cette action de protection de la Nature.

Bernard Weiler demande la participation de conseillers pour accompagner les différents groupes constitués pour cette matinée de nettoyage de la commune.

• Le bassin versant du Rouillat

La CUGR à travers Mathilde Orquebveaux, responsable des eaux pluviales et da gestion technique des DSP, à la direction de l'eau et de l'assainissement, mène une étude sur le bassin du Rouillat. Un état des lieux avec l'ingénieur M. Ludwig est terminé.

Le bureau d'études (LIOSE) va procéder à la réalisation d'une campagne de mesures en continu (des débits du cours d'eau notamment et de la pluviométrie du bassin versant), pour mieux comprendre le comportement hydraulique du système.

La campagne de mesures sera menée sur 3 mois, de mai à juillet 2019. Pour ce faire, l'installation de capteurs est prévue la semaine prochaine, ou au dernier délai la semaine suivante. C'est la société AQUA MESURE, sous-traitant de LIOSE, qui interviendra sur le terrain.

Les résultats obtenus permettront en partie de caler le modèle numérique qui sera construit par la suite.

• Travaux rue de la ferme

Le démarrage des travaux aura lieu le lundi 13 Mai 2019. La réunion de chantier est prévue le mardi 14 Mai à 11h00 sur site.

• La Pergola

La parole est donnée à M. de Amorin Didier.

Un devis est attendu pour renforcer la structure actuelle. La fabrication des bâches pour le toit a été lancée. Nous espérons les avoir pour les manifestations de Juin.

• Les ateliers communaux

La parole est donnée à M Olivier Ban.

La visite de parfait achèvement devrait avoir lieu courant Juin. Un rendez-vous préalable sera fixé avec Mme Calvoz.

• Bulletin municipal

Estelle Courteix est félicitée par tout le Conseil, pour le beau travail effectué de mise en page, de rassemblement des textes, de recherches. Ce bulletin coloré est instructif.

• Demande d'aide

Nous avons reçu un courrier de mademoiselle Potelet qui souhaite qu'une personne vienne l'aider à manipuler une tablette informatique. Toute aide sera la bienvenue. Merci de la contacter et de nous prévenir.

• Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

La parole est donnée à Olivier Jallu.

La dernière réunion à la maison du Parc portait sur la pollution lumineuse et son impact important sur la faune et la flore. Des conseils ont été donnés pour l'éclairage urbain, réduire les lampes à ballons fluos, orienter correctement les lampadaires quand c'est possible et en réduire le nombre. La diminution de l'éclairage urbain, la nuit notamment, qui a des effets positifs sur la faune et la flore, permet également de baisser le montant de la facture énergétique communale (jusqu'à 43 % de baisse si l'éclairage est coupé pendant 5h).

• Le Terrain de Sport

La parole est donnée à Olivier Ban.

Les dernières pièces écrites sont attendues pour le 15 Juin, ce qui permettra ensuite de lancer l'appel d'offres aux entreprises, pour un choix mi Juillet.

Le budget est respecté, la 1ère tranche étant estimée à 100 000 € avec une modification de la piste de course.

Bernard Weiler intervient en rapportant qu'il a pu voir des containers réhabilités, de 2ème voire de 3eme main, de très belles réalisations.

• Boulangerie

Le propriétaire M. Clin annonce une semaine de portes ouvertes du 13 au 20 mai, dans le cadre de la fête du pain. Des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres.

• Document de valorisation financière et fiscale 2018.

L'analyse de notre gestion a été faite par le Trésorier payeur Général, monsieur Robert Casablanca. On ne peut que se féliciter des commentaires. On a de bons résultats, pour une saine gestion en 2018. Il a comparé la situation de la commune avec celle des communes du département de la strate : 500-2000 habitants (899 habitants à Villers-Allerand Montchenot).

Les principales informations seront disponibles sur le site de la mairie,

QUESTIONS DIVERSES

- Bernard Weiler nous rapporte sa visite au Collège La Source de Rilly la Montagne lors d'une conférence tenue par la Société de Chasse de Villers-Allerand, devant des élèves de 5ème. Son Président s'y était en effet engagé avec nous.

Il serait intéressant de refaire une telle conférence à destination cette fois des habitants de la commune, avant le début de la saison de chasse 2019-2020.

Mme Soret, l'enseignante concernée par la conférence au collège nous fera parvenir un compte rendu pour le site internet et/ou le bulletin municipal.

- Dimitri Bouvier nous signale le passage de camions à fort tonnage en bas de Montchenot. Ces camions transportent de la craie pour l'entreposer un peu plus loin. Le passage emprunté est limité aux 6T. La route risque d'être dégradée et se salie fortement.

Bernard Weiler propose d'intervenir auprès des transporteurs.

- Calendrier des manifestations à venir :

- Mercredi 8 mai 11h : Cérémonie commémorative du 8 mai 1945
- Samedi 18 mai 9h : Fleurissement
- Samedi 25 mai 9h30 : Fête de la Nature (nettoyage de la commune)
- Samedi 25 mai 10h à 12h : Randonnée écriture (bibliothèque)
- Dimanche 26 mai 8h à 18h : Elections européennes
- du Samedi 8 au Lundi 10 Juin : Tournoi de Tennis du TCVAM
- Lundi 10 Juin : Randonnée de la Pentecôte organisée par le CAVAM
- Vendredi 14 juin 18h : Kermesse de l'École Maternelle
- Vendredi 14 juin 18h30 : Flânerie Cérébrale par Mireille Lamiral Dupouy : Paul Fort
- Samedi 22 Juin 17h : Course des Couples du CAVAM
- Samedi 22 Juin 19h30 : Fête de l'été en musique
- Vendredi 5 Juillet : Pot de départ en retraite de Maryvonne Leclère
- Dimanche 7 Juillet : Pique-Nique de La Récré

Dates des prochains conseils :

3 juin / 1er juillet.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 21 heures 45.